

# BURKINA FASO

— — —  
Unité-Progrès-Justice



## 75<sup>ème</sup> Session du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

-----  
Déclaration de son Excellence M. Karamoko Jean-Marie TRAORE,  
Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des  
Burkinabè de l'Extérieur

*Genève, le 14 Octobre 2024*

**Madame la Présidente,**

Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous adresser les félicitations de ma délégation pour l'excellente coordination de nos travaux dont les conclusions seront, je l'espère, porteuses de solutions pour des millions de populations déplacées de force à travers le monde.

Je remercie par ailleurs le Haut-Commissaire pour sa déclaration liminaire qui laisse entrevoir les grands défis humanitaires auxquels notre monde fait face et la bonne disposition du HCR à demeurer aux côtés des Etats pour la protection et l'assistance nécessaires aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux apatrides ainsi qu'aux Personnes Déplacées Internes.

En mettant un point d'orgue sur la question de l'apatridie dont la prise en compte dans nos pratiques et législations nationales respectives demeure insuffisante, malgré les avancées fort appréciables enregistrées dans le cadre de la Campagne « j'existe », la Déclaration liminaire du Haut-Commissaire interpelle toutes les Parties prenantes à plus d'engagement et d'actions concrètes pour éradiquer ce phénomène.

Visant à mettre fin à l'apatridie à l'horizon 2024, la Campagne mondiale « J'Existe » a constitué un tournant décisif dans la lutte contre l'apatridie ; c'est une évidence. Que ce soit au niveau sous régional, africain, mon pays a pris activement part à tous les fora internationaux pour marquer son attachement à un monde sans apatride.

C'est dans ce sens qu'il a procédé à l'élaboration d'un plan d'action national 2017-2024 de lutte contre l'apatridie.

Comportant 9 actions majeures, ce plan a été financé avec l'accompagnement du HCR. Les actions entrant dans le cadre de la mise en œuvre dudit Plan ont permis de faire découvrir le phénomène de l'apatridie et d'enregistrer des avancées significatives en la matière au Burkina Faso.

Aussi, depuis 2019, le Burkina Faso est sur un vaste chantier de réformes de son cadre juridique et institutionnel. La révision en cours du Code des Personnes et de la Famille vise entre autres à intégrer la question de

l'apatridie tout en créant un mécanisme de détermination du statut d'apatride et à introduire des dispositions innovantes sur l'état civil pour prévenir efficacement l'apatridie.

Egalement, les engagements pris par mon pays lors du récent Forum Mondial sur les Réfugiés, visent à améliorer d'une part le cadre juridique national relatif à la gestion des réfugiés, des apatrides et des PDI et d'autre part, à améliorer l'accès aux Actes d'état civil et aux documents d'identification pour les réfugiés et les PDI.

A ce sujet, l'on note que de 2017 à 2024, **536 845** documents d'état civil et d'identité et de certificats de nationalité ont été délivrés et 80 centres secondaires d'état civil ont été créés au sein des centres de santé dans les régions en vue de faciliter l'accès des populations aux documents d'état civil tandis que 117 Membres de relais communautaires dans les Régions ont été sensibilisés aux procédures d'enregistrement des naissances et aux procédures liées à la nationalité et à la naturalisation. Par ailleurs, plusieurs membres des tribunaux départementaux ont été formés sur les procédures de délivrance des actes d'état civil. La réalisation du plan d'action, a aussi permis l'établissement de milliers de certificats de nationalité burkinabè pour les Burkinabè de l'extérieur.

Dans la même lancée, les efforts ont permis d'intensifier la sensibilisation à travers l'organisation de plusieurs ateliers sur la problématique de l'apatridie dont plus de 1000 acteurs clés de l'administration ont été bénéficiaires.

Face au risque d'apatridie encouru par certaines Personnes Déplacées Internes, des efforts ont été entrepris pour leur retour dans les zones libérées. Aussi, au 31 août 2024, le pays comptabilisait près de **905 000** personnes retournées dans 639 localités. La réouverture de 1382 structures éducatives a également permis à 268 643 élèves et 9 368 Enseignants de reprendre les cours dans ces localités reconquises et sécurisées.

**Madame la Présidente,**

S'il faut se féliciter des efforts consentis et des résultats forts appréciables engrangés, il me semble davantage indiqué de se préoccuper des facteurs et phénomènes qui engendrent et aggravent l'apatridie : le terrorisme, le financement des groupes terroristes, les changements climatiques, etc. qui ont un lien fort avec la gestion égoïste du monde et la politique monopolistique.

A ce tableau déjà sombre s'ajoute l'impact des changements climatiques qui aggravent la précarité des populations concernées. Ces phénomènes de par leur ampleur constituent un frein aux efforts des Etats dans leur lutte pour contenir l'apatridie.

**Madame la Présidente,**

En termes de perspectives pour faire face au phénomène d'apatridie, mon pays envisage l'élaboration d'un nouveau Plan d'action national de lutte contre l'apatridie. Il y'a également, comme déjà relevé, l'adoption du nouveau Code des personnes et de la famille, déjà sur la table de l'Assemblée Législative de Transition, l'adoption de la Loi révisée sur le statut des réfugiés pour parer aux insuffisances du cadre juridique, l'adoption d'une solution digitale de déclaration systématique des naissances et de délivrance des actes d'état civil, la création et l'opérationnalisation de 50 centres d'état civil secondaires dans les Régions prioritaires.

Ces efforts ne sauront produire les résultats escomptés sans l'accompagnement de toutes les parties prenantes à travers une solidarité internationale agissante. C'est pourquoi, le Burkina Faso sait compter sur la coopération avec le Système des Nations Unies et en particulier le HCR pour les actions qu'il entreprendra dans le sens de l'éradication de l'apatridie.

Je salue d'ores et déjà l'engagement de la Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Burkina Faso aux côtés du Gouvernement dans ce combat noble contre l'apatridie.

Je suis persuadé qu'avec le concours de tous et mus par l'esprit de solidarité et de partage de la charge et des responsabilités, nous parviendrons à une paix durable, à la sécurité et au développement, indispensables pour juguler définitivement le phénomène d'apatridie.

**Je vous remercie.**